



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 19167

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur les plus vives préoccupations de l'ensemble des organisations professionnelles de l'industrie du taxi. En effet, le projet visant à soumettre à appel d'offres le transport des malades, comme le stipule l'article 44 de la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013, préoccupe au plus haut point les entreprises de taxis, lesquelles n'ont pas, pour la plupart, la capacité de répondre à ces appels d'offres. Il lui fait donc remarquer qu'il est à craindre de voir se détériorer, rapidement, la situation économique de cette profession. Ainsi, si la nécessité de réguler les dépenses dans ce domaine n'est pas contestée, il lui fait toutefois remarquer que ces artisans sont le plus souvent des petites structures qui participent au maillage territorial et aux services de proximité. Il lui demande donc quelles mesures correctives elle entend prendre, afin de compenser le risque certain de baisse d'activité des artisans taxis.

Texte de la réponse

Les inquiétudes exprimées par la profession concernant la mise en oeuvre d'expérimentations d'appels d'offres relatives au transport de patients suite au vote de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 par le Parlement, ont été entendues. Pour tenir compte de ces inquiétudes et pour ne pas mettre en oeuvre une réforme structurelle dans un contexte d'opposition des professionnels, le gouvernement a décidé de geler la rédaction du décret prévu par l'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 et donc de la mise en oeuvre de l'expérimentation sur de nouvelles modalités de commande du transport de patients. Néanmoins, le transport sanitaire, du fait du développement des maladies chroniques et de la transformation de l'organisation des soins est appelé à connaître un développement soutenu qui doit être maîtrisé. Le transport sanitaire est en effet un maillon important du parcours du patient. Ainsi, une réflexion sera menée sur la question du transport des malades, en concertation avec les organisations professionnelles, s'agissant des réformes structurelles à mener dans le cadre de la stratégie nationale de santé lancée par le premier ministre le 8 février 2013.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19167

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1715

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3806